

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3887

présenté par

M. Echaniz, Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Baptiste, M. Garot, M. Bertrand Petit,
M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Naillet, M. Califer,
M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe
Socialistes et apparentés

ARTICLE 15

À l'alinéa 6, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« et pastorale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à mettre en lumière la question de la gestion de l'eau en matière pastorale.

La possibilité d'abreuvement du bétail est une des conditions essentielles d'utilisation des territoires pastoraux à un moment où la ressource en eau se raréfie dans la plupart des territoires pastoraux.

L'eau constituant par essence un bien commun, il va être important de faire valoir l'activité pastorale comme d'intérêt général majeur pour pouvoir :

1) Innover en matière d'équipements et d'infrastructure permettant d'assurer l'abreuvement des troupeaux par la mise en place de programmes expérimentaux permettant de donner les garanties d'une gestion durable et partagée de cette ressource

2) Diffuser largement les techniques validées par la mise en place de programmes pluriannuels d'équipement à l'échelle de l'ensemble des territoires pastoraux.